

L'HERMINE

BULLETIN D'INFORMATION DE PLANÈTE ÉCHO. 20 rue du berger - 93100 Montreuil
www.planete-echo.net- e-mail : Planeteco@aol.com

Numéro spécial "Festival du Vent 2002" - Octobre/Novembre 2002

1,53 Euro

Quiz environnement

Avec Planète écho, testez vos connaissances sur le thème des déchets !

1 - Combien de kilogrammes d'ordures ménagères un français jette-t-il par jour ?

- a - 1 kg
- b - 5 kg
- c - 10 kg

2 - Quelle part représentent les emballages parmi nos déchets ?

- a - la moitié
- b - le quart

3 - Comment s'appelle l'action qui consiste à donner une nouvelle vie aux déchets ?

- a - la rénovation
- b - le recyclage

4 - Comment appelle-t-on les gros déchets comme : des réfrigérateurs, des cuisinières, des télévisions ?

- a - des dinosaures
- b - des monstres
- c - des engins
- d - des encombrants

5 - Comment s'appelle l'homme qui, en 1883, a imposé l'usage de récipients spéciaux pour les déchets ?

- a - Michel Benne
- b - Arnaud Corbeille
- c - Eugène Poubelle

6 - Parmi ces déchets, lesquels peuvent être facilement recyclés ?

- a - un journal
- b - une bouteille en verre
- c - une assiette en porcelaine
- d - un pot de yaourt
- e - un bidon de lessive
- f - une bouteille en plastique

7 - Combien de bouteilles en plastique faut-il pour faire un pull polaire ?

- a - 27
- b - 42
- c - 75

8 - A quoi correspondent les déchets verts ?

- a - les déchets en verre
- b - les tontes des pelouses
- c - les emballages avec le logo vert (voir le logo question 12)

9 - Peut-on recycler le papier ?

- a - oui
- b - non

10 - Un déchet qui se détruit tout seul, est un déchet...

- a - autonome
- b - biodégradable
- c - renouvelable

11 - Qu'est-ce que l'incinération ?

- a - brûler les déchets
- b - enterrer les déchets



Numéro spécial Festival du vent !

12 - Que signifie ce logo ?



- a - c'est un produit recyclé
- b - c'est un produit qui sera recyclé
- c - le fabricant de l'emballage a participé financièrement à sa valorisation

13 - Où doit-on déposer les piles usagées ?

- a - chez le pharmacien
- b - là où on les a achetées
- c - dans le bac "déchets recyclables"

14 - Pour éviter les dépôts sauvages de déchets, on a créé...

- a - des centres de tri
- b - des déchetteries
- c - des détritrus

15 - Combien de temps met un sac plastique pour disparaître de lui-même dans la nature ?

- a - 2 ans
- b - 20 ans
- c - 200 ans

16 - Combien de fois peut-on recycler le verre ?

- a - 1 fois
- b - 100 fois
- c - à l'infini

17 - Combien de kilogramme(s) de vieux papiers faut-il pour faire 1 kg de papier recyclé ?

- a - un peu moins d'un kilogramme
- b - 1 kg
- c - un peu plus d'un kilogramme

18 - Est-il difficile de trier ?

- a - non
- b - oui

19 - A quoi sert le centre de tri ?

- a - à brûler les déchets
- b - à enterrer les déchets
- c - à séparer les déchets recyclables par matériaux

20 - Les canettes en aluminium ou en acier peuvent devenir ?

- a - un pull
- b - un TGV
- c - une voiture
- d - une bouteille en verre
- e - un tire bouchon

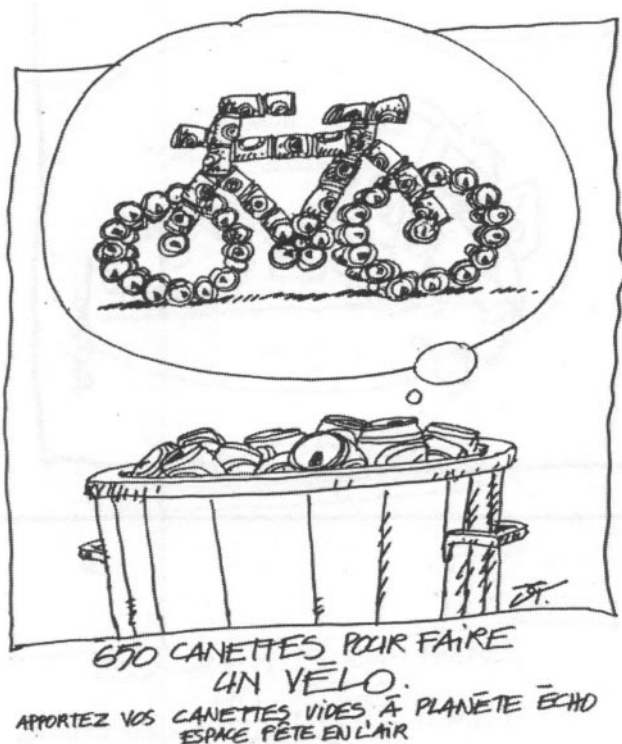


Photo : J-F Ségard/Planète Echo

Après l'appel lancé dans le journal du Festival du vent dans son édition du 23 octobre 2001 (voir dessin ci-contre), l'équipe de Planète écho a réalisé un vélo avec quelques dizaines de canettes.

En 2002, que nous réserve la nouvelle collecte ?
Pour le savoir, venez nous voir sur le stand !

Cette année encore, nous avons besoin de vos canettes vides ! Merci de les déposer à notre stand.

Réponses

Voici, pour les questions précédentes, quelques informations supplémentaires, sachant que, pour beaucoup de réponses, il aurait été utile d'en écrire beaucoup plus !

Nous présentons également, page suivante, une liste d'adresses de sites internet qui pourront vous aider à en savoir encore plus.

Réponse 1 : 1 kg (source ADEME). Chaque Français produit en moyenne 365 kg de déchets par an, soit 1,5 tonne pour une famille de quatre personnes.

Réponse 2 : la moitié. En réalité, les emballages représentent un peu plus de la moitié du volume de la poubelle (source Eco-Emballages).

Réponse 3 : le recyclage.

Réponse 4 : les monstres et les encombrants. Le terme utilisé le plus fréquemment reste "les encombrants".

Réponse 5 : Eugène Poubelle. C'est le 24 novembre 1883 que le Préfet Eugène Poubelle signe un arrêté qui oblige les propriétaires parisiens à fournir à chacun de leurs locataires un récipient muni d'un couvercle. Il avait même prévu la collecte sélective, 3 boîtes étaient obligatoires : une pour les matières putrescibles, une pour les papiers et les chiffons et une dernière pour le verre, la faïence et les coquilles d'huîtres.

Réponse 6 : le journal, la bouteille en verre, le bidon de lessive, la bouteille en plastique. Tous ces déchets peuvent être facilement recyclés : le journal en papier journal, la bouteille en verre en nouvelle bouteille. Pour le pot de yaourt, le

nettoyage est trop compliqué et trop coûteux pour le recyclage. Aujourd'hui, on ne sait pas encore recycler les assiettes en porcelaine. Attention, il ne faut surtout pas les mettre dans le bac à verre. Il faut les déposer dans la poubelle classique.

Réponse 7 : il en faut 27 (source Eco-Emballages). Il en faut 3 pour faire un tee-shirt.

Réponse 8 : les tontes des pelouses et les autres déchets végétaux.

Réponse 9 : oui, bien sûr ! Venez donc voir le stand de Planète écho !

Réponse 10 : biodégradable, mais attention, la durée de destruction n'est pas la même selon les déchets. Il faut également faire attention à l'aspect visuel d'un dépôt sauvage. Une peau de banane est biodégradable, mais dangereuse si on marche dessus !

Réponse 11 : brûler les déchets. L'incinération peut, dans certaines usines, permettre le chauffage des immeubles (en récupérant la chaleur) et peut fournir de l'électricité.

Réponse 12 : le fabricant de l'emballage a participé financièrement à sa valorisation, ainsi qu'à la mise en place et au développement de la collecte

sélective dans les collectivités locales. En fonction de leur nature, les déchets seront recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Réponse 13 : là où on les a achetées. Les piles sont très dangereuses pour l'environnement. C'est pourquoi, il ne faut pas les mettre n'importe où. Depuis le 1er janvier 2001, les vendeurs de piles ont obligation de récupérer les piles usagées. On trouve des boîtes de collecte dans les grands magasins. Chez les pharmaciens on peut rapporter les vieux médicaments, les restes de traitement et les boîtes (d'ailleurs, regardez sur ces boîtes, il n'y a pas le logo présenté question 12).

Réponse 14 : des déchetteries. Les riverains peuvent y déposer tout un tas de déchets dans des bennes spécifiques. Elles évitent les décharges sauvages qui étaient dangereuses pour la nature et pour l'homme : infiltration de produits toxiques dans la terre, risque d'incendies... Le centre de tri, c'est une usine qui permet de trier les déchets recyclables mis dans un bac spécial par les habitants.

Réponse 15 : 200 ans.

Réponse 16 : à l'infini. Cela permet d'économiser de

l'énergie et du sable.

Réponse 17 : un peu plus d'un kilogramme. Lors de la réutilisation des fibres, celles-ci s'abîment.

Réponse 18 : non, bien sûr ! Il suffit de séparer ce qui est recyclable de ce qui ne l'est pas. D'un côté les bouteilles plastiques, les boîtes en carton, les boîtes en métal... et tout ce qui est indiqué dans le guide du tri. De l'autre côté, le reste. Le véritable tri se fera grâce aux

bacs ou aux conteneurs distribués par la collectivité.

Réponse 19 : à séparer les déchets recyclables. Les déchets sont ensuite mis en balles puis expédiés dans les usines spécialisées afin d'être recyclés.

Réponse 20 : un TGV, une voiture, un tire bouchon. Et bien d'autres choses. Par exemple, avec 670 canettes en aluminium refondues, on peut faire un vrai vélo.



En maison individuelle, les bacs trouvent facilement une place dans le garage . Photo : © Eco-Emballages

.....
Après le tri par l'habitant, les déchets collectés arrivent au centre de tri. Là, les déchets recyclables sont séparés par matériaux. Compressés en balles, ils seront livrés dans différentes usines. Ils seront réintroduits dans les procédés de fabrication pour (re)devenir de nouveaux objets.

On leur donne une seconde vie !



Photo : J-F Ségard/Planète Echo



Photo : © Eco-Emballages



Photo : J-F Ségard/Planète Echo



Photo : © Eco-Emballages

Le recyclage des plastiques permet la réalisation de produits de haute qualité : couvertures, pulls en laine polaire, rembourrages de jouets, mais aussi des accessoires de jardin.



Photo : © Eco-Emballages

.....
Pour en savoir plus, quelques sites internet :

Planète écho : <http://members.aol.com/PlaneteEco/Accueil.html>
Eco-Emballages : <http://www.ecoemballages.fr> (voir le site dédié aux juniors)
Ademe : <http://www.ademe.fr>
Plastic Omnium : <http://www.plasticomnium.fr>

Remerciements :



Edité et diffusé par :
Planète Écho
Association loi 1901.
3 allée Massenet
91240 Saint-Michel-sur-Orge
e-mail : Planeteeco@aol.com
Abonnement :
4 numéros 7,62 Euros
Bulletin d'adhésion et
d'abonnement en encart.